

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **DTUP 002-1174/09/CC**

### **■ Contribution d'investissement 2009 versée à la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation des services de transports publics urbains de Marseille Provence Métropole - Approbation et affectation d'une autorisation de programme.**

**DITRAAG 09/2862/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°FAG 5/1033/CC en date du 18 décembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le contrat avec la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation des services de transport public de Marseille Provence Métropole, d'une durée de 4 ans. Ce contrat a été notifié le 29 décembre 2006.

Par délibération n°FAG 007-1113/07/CC en date du 17 décembre 2007, le Conseil de Communauté a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la détermination du montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle pour la période 2008 à 2010 et l'actualisation des dotations annuelles aux amortissement et leur financement. Cet avenant n°1 fixe, notamment, le montant de la contribution d'investissement qui doit être versé à la RTM au titre de l'année 2009, qui s'élève à 27 700 000 euros (non assujetti à la TVA).

Par délibération n°DTUP 010-19/12/08 CC en date du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé un avenant n°2 relatif à l'intégration de l'activité tramway dans le contrat.

Afin de pouvoir procéder au versement de la contribution d'investissement mentionnée dans l'avenant n°1, il est proposé d'approuver et d'affecter une autorisation de programme dont le montant s'élève à 27 700 000 euros (non assujetti à la TVA) pour l'année 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 5/1033/CC en date du 18 décembre 2006 relative à l'approbation du contrat à contribution financière forfaitaire avec la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation de services de transport public urbain de Marseille Provence Métropole (métro et autobus),
- La délibération n°FAG 007-1113/CC en date du 17 décembre 2007, le Conseil de communauté a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet la détermination du montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle pour la période 2008 à 2010 et l'actualisation des dotations annuelles aux amortissements et leur financement.
- La délibération n°DTUP 010-19/12/08 CC en date du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé un avenant n°2 relatif à l'intégration de l'activité tramway dans le contrat.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'avenant n°1 au contrat à contribution financière forfaitaire avec la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation de services de transport public urbain de Marseille Provence Métropole (métro et autobus) prévoit le versement d'une contribution d'investissement en 2009 dont le montant s'élève à 27 700 000 euros (non assujetti à la TVA).
- Qu'afin de pouvoir procéder au versement de cette contribution d'investissement au titre de l'année 2009, il est nécessaire d'approuver et d'affecter une autorisation de programme correspondant à son montant.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée et affectée une autorisation de programme relative à la contribution d'investissement versée à la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation des services de transport public urbain de Marseille Provence Métropole au titre de l'année 2009 pour un montant de 27 700 000 euros (non assujetti à la TVA).

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine 2009 : Nature : 204164 -  
Fonction : 815 - Sous-politique : C210

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les Transports Urbains et  
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI